

Août 2009

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à -0,2%

L'UE en hausse à 0,6%

Le taux d'inflation annuel de la **zone euro**¹ a été de -0,2% en août 2009², contre -0,7% en juillet. Un an auparavant, il était de 3,8%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,3% en août 2009.

Le taux d'inflation annuel de l'**UE**³ a été de 0,6% en août 2009, contre 0,2% en juillet. Un an auparavant, il était de 4,3%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,3% en août 2009.

Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes**.

L'inflation dans les États membres de l'UE

En août 2009, les taux annuels les plus faibles ont été observés en **Irlande** (-2,4%), au **Portugal** (-1,2%) et à **Chypre** (-0,9%), et les plus élevés en **Hongrie** (5,0%), en **Roumanie** (4,9%) et en **Pologne** (4,3%). Par rapport à juillet 2009, l'inflation annuelle a baissé dans huit États membres, est restée stable dans deux et a augmenté dans dix-sept.

Les taux moyens⁴ sur douze mois jusqu'en août 2009 ont été les plus faibles en **Irlande** (0,0%), au **Portugal** (0,1%) et au **Luxembourg** (0,6%), et les plus élevés en **Lettonie** (7,7%), en **Lituanie** (6,9%) et en **Roumanie** (6,4%).

Zone euro

Les principales composantes présentant les taux annuels les plus élevés en août 2009 ont été les boissons alcoolisées et le tabac (4,5%), les autres biens et services (2,2%) ainsi que l'équipement ménager (1,7%), tandis que les taux annuels les plus faibles ont été observés pour les transports (-3,2%), le logement (-1,3%) et les produits alimentaires (-1,2%). Au niveau des sous-indices détaillés, les restaurants et cafés (+0,15 point de pourcentage), le tabac (+0,14) et les loyers (+0,12) ont eu les plus forts impacts à la hausse sur le taux global, alors que les carburants pour le transport (-0,67), les combustibles liquides (-0,35) et le gaz (-0,16) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Les principales composantes présentant les taux mensuels les plus élevés ont été les articles d'habillement (2,3%), les transports (1,1%), le logement, l'équipement ménager ainsi que les hôtels et restaurants (0,3% chacun), tandis que les produits alimentaires (-0,5%), l'enseignement (-0,4%) ainsi que la santé et les communications (-0,1% chacun) ont affiché les taux les plus faibles. En particulier, les carburants pour le transport (+0,13 point de pourcentage), les vêtements (+0,12) et les combustibles liquides (+0,04) ont eu les impacts à la hausse les plus importants, alors que les légumes (-0,06) et les fruits (-0,05) ont eu les impacts à la baisse les plus marqués.

Taux d'inflation annuel en août 2009 (%) par ordre croissant

Zone euro																
IE	PT	CY	ES	BE	FR	LU	Zone euro	DE	NL	IT	AT	SI	SK	EL	MT	FI
-2,4	-1,2	-0,9	-0,8	-0,7	-0,2	-0,2	-0,2p	-0,1	-0,1p	0,1	0,1p	0,1	0,5	1,0	1,0	1,3

États membres de l'UE hors de la zone euro											
EE	CZ	UE	DK	BG	LV	UK	SE	LT	PL	RO	HU
-0,7	0,0	0,6p	0,7	1,3	1,5	1,6	1,9	2,2	4,3	4,9	5,0

Taux d'inflation mesurés par les IPCH (en %)

	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois ⁴	Taux mensuels
	<u>Août 09</u> Août 08	<u>Juil 09</u> Juil 08	<u>Juin 09</u> Juin 08	<u>Mai 09</u> Mai 08	<u>Août 08</u> Août 07	<u>Août 09-08</u> Août 08-07	<u>Août 09</u> Juil 09
	Belgique (BE)	-0,7	-1,7	-1,0	-0,2	5,4	1,5
Allemagne (DE)	-0,1	-0,7	0,0	0,0	3,3	0,8	0,3
Irlande (IE)	-2,4	-2,6	-2,2	-1,7	3,2	0,0	0,2
Grèce (EL)	1,0	0,7	0,7	0,7	4,8	1,9	-0,8
Espagne (ES)	-0,8	-1,4	-1,0	-0,9	4,9	0,8	0,4
France (FR)	-0,2	-0,8	-0,6	-0,3	3,5	0,8	0,6
Italie (IT)	0,1	-0,1	0,6	0,8	4,2	1,6	0,2
Chypre (CY)	-0,9	-0,8	0,1	0,5	5,1	1,4	0,2
Luxembourg (LU)	-0,2	-1,5	-1,0	-0,9	4,8	0,6	1,3
Malte (MT)	1,0	0,8	2,8	3,4	5,4	3,6	0,6
Pays-Bas (NL)	-0,1p	-0,1	1,4	1,5	3,0	1,6p	0,2p
Autriche (AT)	0,1p	-0,4	-0,3	0,1	3,6	1,1p	0,4p
Portugal (PT)	-1,2	-1,4	-1,6	-1,2	3,1	0,1	-0,2
Slovénie (SI)	0,1	-0,6	0,2	0,5	6,0	1,7	0,1
Slovaquie (SK)	0,5	0,6	0,7	1,1	4,4	2,3	-0,2
Finlande (FI)	1,3	1,2	1,6	1,5	4,6	2,6	0,4
Zone euro (IPCUM)	-0,2p	-0,7	-0,1	0,0	3,8	1,1p	0,3p
Bulgarie (BG)	1,3	1,0	2,6	3,0	11,8	5,4	0,1
République tchèque (CZ)	0,0	-0,1	0,8	0,9	6,2	2,2	-0,2
Danemark (DK)	0,7	0,7	0,9	1,1	4,8	1,9	0,3
Estonie (EE)	-0,7	-0,4	-0,5	0,3	11,1	3,8	-0,1
Lettonie (LV)	1,5	2,1	3,1	4,4	15,6	7,7	-1,0
Lituanie (LT)	2,2	2,6	3,9	4,9	12,2	6,9	-0,2
Hongrie (HU)	5,0	4,9	3,7	3,8	6,4	3,9	-0,5
Pologne (PL)	4,3	4,5	4,2	4,2	4,4	4,0	-0,4
Roumanie (RO)	4,9	5,0	5,9	5,9	8,1	6,4	-0,2
Suède (SE)	1,9	1,8	1,6	1,7	4,1	2,2	0,2
Royaume-Uni (UK)	1,6	1,8	1,8	2,2	4,7	2,9	0,4
UE (IPCE)	0,6p	0,2	0,6	0,8	4,3	1,8p	0,3p
Islande (IS)	16,0	16,5	16,7	15,7	15,3	18,2	0,7
Norvège (NO)	1,8	2,2	3,5	2,9	4,1	3,1	-0,3
EEE (IPCEEE)⁵	0,6p	0,3r	0,7	0,9	4,3	1,8p	0,3p
Suisse (CH)	-1,0	-1,4	-1,2	-1,1	3,1	0,0	0,2

Source: Eurostat

p = provisoire

r = révisé

Taux d'inflation de la zone euro (en %) pour les principales composantes, mesurés par les IPCH

Zone euro (IPCUM)	Poids utilisés en 2009	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois ⁴	Taux mensuels
		Août 09	Juil 09	Juin 09	Mai 09	Août 08	Août 09-08	Août 09
		Août 08	Juil 08	Juin 08	Mai 08	Août 07	Août 08-07	Juil 09
00 Ensemble	1000,0	-0,2p	-0,7	-0,1	0,0	3,8	1,1p	0,3p
01 Produits alimentaires	156,2	-1,2p	-1,0	-0,2	0,3	6,2	1,8p	-0,5p
02 Boissons alcoolisées, tabac	37,1	4,5p	4,4	4,3	3,3	3,3	3,6p	0,2p
03 Articles d'habillement	67,8	0,4p	-0,3	0,3	0,7	0,4	0,4p	2,3p
04 Logement	156,3	-1,3p	-1,8	-0,5	-0,1	6,3	2,0p	0,3p
05 Équipement ménager	71,1	1,7p	1,7	1,7	1,8	2,1	1,9p	0,3p
06 Santé	41,7	1,2p	1,4	1,3	1,5	2,0	1,7p	-0,1p
07 Transports	151,4	-3,2p	-5,5	-4,8	-4,8	6,3	-2,2p	1,1p
08 Communications	32,2	-0,7p	-0,8	-0,9	-1,0	-2,5	-1,6p	-0,1p
09 Loisirs et culture	96,6	0,5p	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5p	0,1p
10 Enseignement	10,4	0,6p	0,5	0,6	0,5	3,0	1,1p	-0,4p
11 Hôtels et restaurants	94,4	1,5p	1,6	1,9	2,2	3,6	2,6p	0,3p
12 Autres	84,7	2,2p	2,1	2,1	2,2	2,5	2,3p	0,2p
Ensemble								
- hors énergie	904,3	1,0p	1,0	1,2	1,4	2,7	1,8p	0,2p
- hors énergie, AlimAlcTab*	711,0	1,3p	1,3	1,4	1,5	1,9	1,6p	0,3p
- hors énergie, Alim non transf.	829,7	1,2p	1,2	1,3	1,5	2,6	1,8p	0,3p
- hors énergie et produits saison.	866,2	1,2p	1,2	1,4	1,5	2,7	1,8p	0,3p
- hors tabac	977,4	-0,3p	-0,8	-0,3	0,0	3,9	1,0p	0,4p
Énergie	95,7	-10,2p	-14,4	-11,7	-11,6	14,6	-4,9p	1,8p
AlimAlcTab*	193,3	-0,1p	0,0	0,7	0,9	5,6	2,2p	-0,4p

Source: Eurostat

* AlimAlcTab = produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac

p = provisoire

Sous-indices ayant eu les impacts les plus importants dans la zone euro

COICOP	Août 09 / Août 08	Pondération (%) 2009	Taux (%)	Impact (point de pourcentage)
11.11	Restaurants et cafés	69,5	1,8p	0,15
02.20	Tabac	22,6	5,8p	0,14
04.11/2	Loyers	59,6	1,8p	0,12
07.23	Entretien des véhicules	24,2	3,9p	0,10
04.51	Électricité	23,1	3,0p	0,07
09.60	Voyages à forfait	16,3	2,5p	0,04
09.11	Équipement audiovisuel	4,8	-12,9p	-0,06
01.16	Fruits	11,6	-6,1p	-0,07
01.14	Lait, fromage et oeufs	22,7	-3,8p	-0,08
04.52	Gaz	18,5	-8,9p	-0,16
04.53	Combustibles liquides	7,5	-32,5p	-0,35
07.22	Carburants pour le transport	39,9	-13,6p	-0,67
	Août 09 / Juillet 09			
07.22	Carburants pour le transport	39,9	3,3p	0,13
03.12	Vêtements	50,2	2,9p	0,12
04.53	Combustibles liquides	7,5	5,7p	0,04
07.33	Transport par air	6,0	5,5p	0,03
11.20	Services d'hébergement	17,2	1,2p	0,02
09.60	Voyages à forfait	16,3	1,3p	0,02
08.2/3	Télécommunications	30,6	-0,1p	-0,01
04.11/2	Loyers	59,6	0,1p	-0,02
11.11	Restaurants et cafés	69,5	0,1p	-0,02
07.11	Voitures	42,7	-0,2p	-0,03
01.16	Fruits	11,6	-4,2p	-0,05
01.17	Légumes	15,4	-3,3p	-0,06

Source: Eurostat

p= provisoire

Mesures de l'inflation

Le *taux annuel* mesure l'évolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Cette mesure est sensible à des changements récents du niveau des prix, mais peut être affectée par des effets exceptionnels dans l'un ou l'autre des mois.

Le *taux moyen sur douze mois*⁴ élimine cette volatilité en comparant la moyenne des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) des douze derniers mois avec la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

Le *taux mensuel* établit la comparaison des niveaux de prix entre les deux derniers mois. Bien que mis à jour, il peut être affecté par des effets saisonniers ou autres.

L'*impact* d'une composante particulière mesure la variation de l'inflation globale due à l'inclusion de cette composante dans l'IPCH. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation pour cette composante est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits. Par exemple, l'impact du tabac équivaut à la différence entre le taux d'inflation pour l'ensemble des produits et le taux pour l'ensemble hors tabac. Les impacts ne sont pas strictement additifs.

IPCH conçus pour la comparaison internationale

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont les chiffres de l'inflation harmonisés demandés par l'article 121 du traité d'Amsterdam (109 J du traité sur l'Union européenne). Ils sont conçus pour permettre la comparaison internationale de l'évolution des prix à la consommation. Ils mettent l'accent sur la qualité et la comparabilité entre les indices des différents pays ainsi que sur leurs mouvements relatifs.

Les changements de prix mesurés par les IPCH, l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM), l'indice des prix à la consommation européen (IPCE) et l'indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen (IPCEEE) sont utilisés comme mesures de l'inflation dans les États membres, dans la zone euro, dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen.

L'IPCUM est utilisé par la Banque centrale européenne (BCE) comme l'indicateur de la stabilité des prix dans la zone euro (voir le [communiqué de presse de la BCE du 8 mai 2003](#)).

Les IPCH des États membres sont fournis par les instituts nationaux de statistique; l'IPCUM, l'IPCE et l'IPCEEE sont élaborés par Eurostat. L'IPCH est calculé en tant qu'indice-chaîne annuel, les poids des différents pays pouvant être modifiés chaque année. Les agrégats de l'IPCH sont calculés comme des moyennes pondérées des IPCH en prenant les pondérations des pays et les sous-indices concernés. Le poids d'un pays est proportionnel à la part de sa dépense monétaire de consommation finale des ménages dans le total du groupe de pays concerné. Il est exprimé en euros pour l'IPCUM, et en standards de pouvoir d'achat pour l'IPCE et pour l'IPCEEE. L'IPCUM est considéré comme une seule entité à l'intérieur de l'IPCE et de l'IPCEEE depuis 1999.

Informations supplémentaires

Des informations plus détaillées concernant les IPCH peuvent être obtenues dans la publication mensuelle *Données en bref, Économie et finances* sur les "Indices harmonisés des prix à la consommation". Une centaine de sous-indices IPCUM, IPCE, IPCEEE et IPCH, avec les pondérations correspondantes, sont disponibles dans la base de données d'Eurostat. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/introduction>.

Dates des publications futures

Les dates de publication programmées pour les prochains mois sont :

Indice pour	Estimations rapides IPCUM	Communiqués de presse IPCH
Septembre 2009	30 septembre 2009	15 octobre 2009
Octobre 2009	30 octobre 2009	16 novembre 2009
Novembre 2009	30 novembre 2009	16 décembre 2009

1. L'inflation dans la zone euro se mesure au moyen de l'IPCUM («indice des prix à la consommation de l'Union monétaire», tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour la zone euro. La zone euro couvrait initialement la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Elle comprend la Grèce depuis janvier 2001, la Slovénie depuis janvier 2007, Chypre et Malte depuis janvier 2008 et la Slovaquie depuis janvier 2009. Les nouveaux États membres sont intégrés à l'IPCUM selon une formule d'indice en chaîne.
2. L'estimation rapide de l'IPCUM pour août 2009, publiée le 31 août 2009, était de -0,2%.

3. L'inflation dans l'UE se mesure au moyen de l'IPCE («indice européen des prix à la consommation»), tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour l'Union européenne. L'UE comptait 15 États membres jusqu'en avril 2004, 25 États membres de mai 2004 à décembre 2006 et 27 États membres depuis janvier 2007. Les nouveaux États membres sont intégrés dans l'IPCE selon une formule d'indice en chaîne.
4. Mesure utilisée pour déterminer la stabilité des prix dans les rapports de convergence de la Commission au Conseil.
5. Les données de l'EEE de juillet 2009 ont été révisées, les estimations d'Eurostat ayant été remplacées par les données réelles de l'inflation pour le Royaume-Uni.

<p>Publié par: Service de presse d'Eurostat</p> <p>Johan WULLT Tél: +352-4301-33 444 eurostat-pressoffice@ec.europa.eu</p>	<p>Pour plus d'informations sur la méthodologie:</p> <p>Tatiana MRLIANOVA Christine WIRTZ Tél: +352-4301-32 004 estat-hicp-methods@ec.europa.eu</p>
---	--

Nos communiqués sur internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>

Une sélection des principaux indicateurs économiques européens: <http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators>